Préconisations pour le

Tutorat des stagiaires bac-pro ASSP et SAPAT

dans les structures de soins de Franche-Comté

académie Besançon

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

ENSEIGNEMENT AGRICOLE
100% nature
FORMATIONS AUX MÉTIERS DE L'AGRICULTURE, DE LA FORÊT, DE LA NATURE ET DES TERRITOIRES

ars Agence Régionale de Santé Franche-Comté

Personnes ayant participé au groupe de travail

Agence Régionale de Santé

- Renée Wittmann, conseillère pédagogique et technique régionale en soins
- Marilyn Teissier, conseillère pédagogique et technique régionale en soins

Ministère de l'Agriculture

- Sylvie Girard, chargée de filières, Accompagnement des réformes, DRAAF SFRD Franche-Comté
- Laurence Lefebvre, professeur en économie sociale et familiale au LEGTA Mancy de Lons le Saunier
- Michael Rolle, formateur en biologie à la Maison familiale Rurale de Mandeure
- Christelle Pretot, professeur en économie sociale et familiale au lycée François-Xavier de Besançon

Ministère de l'Education Nationale

- Séverine Vanautryve, Inspecteur de l'Education Nationale, Sciences Biologiques Sciences Sociales Appliquées, Rectorat de Besançon
- Carine Ribes, professeur de biotechnologies, option santé-environnement au lycée professionnel Montciel de Lons le Saunier
- Ghislaine Cretin, professeur de sciences et techniques médico-sociales au lycée professionnel Toussaint Louverture de Pontarlier, chargée de mission sur la filière sanitaire et sociale
- Philippe Bongain, coordinateur, Unité de Formation en Apprentissage Aide-Soignant au Lycée Professionnel Condé de Besançon

Ministère de la Santé

- Marie Michaud, cadre supérieur de santé, coordinatrice pédagogique IFSI Belfort-Montbéliard
- Christine Creux et Michèle Jaby, cadres de santé formateurs, IFSI Vesoul
- Fernande Mendes, cadre de santé formateur, IFPS Besançon
- Carine Guillaume, infirmière et Cécile Locatelli, cadre de santé, formateurs, IFSI Pontarlier

Structures de soins

- Christelle Bosserdet, infirmière et Laurence Mercier, cadre de santé EHPAD du Docteur Gérard de L'Isle sur le Doubs
- Marie-Pierre Veraldo, cadre de santé EHPAD/USLD CH Louis Pasteur de Dole

SOMMAIRE :

Introduction **P 3**

Textes Officiels **P 4**

Liste des activités **P 5**

Conclusion **P 15**

Annexe 1 : Préconisations pour le Tutorat

Annexe 2 : Guide pour accompagner les élèves vers la validation du BEP (Fin de première) ou BAC PRO ASSP

Annexe 3 : Guide pour accompagner les élèves vers la validation du BEP (fin de première) ou du Bac PRO SAPAT

Introduction

Notre perspective est d'assurer la qualité et la sécurité du service rendu et des soins aux usagers (patients, résidents) et de garantir une qualité de formation. Ainsi, l'idée de ce guide est de donner des repères aux différents acteurs (enseignants et tuteurs) pour la formation des élèves de Baccalauréat professionnel :

- Accompagnement, Soins et Services à la Personne (ASSP) Ministère de l'Education Nationale
- Services aux Personnes et aux Territoires (SAPAT) Ministère de l'Agriculture

Ce guide est utile à la construction du parcours de formation et vise à favoriser la communication entre partenaires de l'alternance - élève, enseignant et professionnel - en amont, au cours et à l'issue du stage. Pour garantir la qualité et la sécurité des soins, il est un outil d'aide à l'accompagnement des élèves en stage notamment lors des visites des enseignants et un outil d'aide au tutorat pour les soignants.

Ainsi, il présente les activités professionnelles concrètes qui permettront aux soignants (responsables ou cadres, professionnels et tuteurs) d'identifier les limites d'action des élèves à différents niveaux d'apprentissage (seconde et début de première / fin de première et terminale). L'entrée par les activités vise à rendre ce guide utilisable au quotidien.

Compte-tenu de la diversité des publics accueillis en stage dans les milieux professionnels, une comparaison est faite avec la formation des élèves aides-soignants (au regard des activités du référentiel des baccalauréats professionnels) afin de permettre une différenciation des niveaux de formation.

L'arrêté du 21 mai 2014 modifiant l'arrêté du 22 octobre 2005 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant prévoit la possibilité d'une entrée en formation aide-soignante pour les titulaires d'un bac pro avec dispense de modules :

Art. 1er. − A l'article 19 de l'arrêté du 22 octobre 2005, il est ajouté deux alinéas rédigés comme suit : « 4. Les personnes titulaires du baccalauréat professionnel "accompagnement, soins, services à la personne" sont dispensées des modules de formation 1, 4, 6, 7 et 8. Elles doivent suivre les modules de formation 2, 3 et 5 et effectuer douze semaines de stages pendant lesquelles sont évaluées les compétences correspondantes. Les stages sont réalisés en milieu professionnel, dans le secteur sanitaire, social ou médico-social. Au minimum un stage se déroule dans un établissement de santé, en unité de court séjour.

5. Les personnes titulaires du baccalauréat "services aux personnes et aux territoires" sont dispensées des modules de formation 1, 4, 7 et 8. Elles doivent suivre les modules de formation 2, 3, 5 et 6 et effectuer quatorze semaines de stages pendant lesquelles sont évaluées les compétences correspondantes. Les stages sont réalisés en milieu professionnel, dans le secteur sanitaire, social ou médico-social. Au minimum deux stages se déroulent en établissement de santé dont un en unité de court séjour. »

Les enjeux se situent donc dans la garantie de construction des prérequis nécessaires au cours du cursus de baccalauréat professionnel et de la qualité de l'encadrement de tous les stagiaires.

Les textes officiels

Textes réglementaires relatifs au baccalauréat professionnel ASSP et au baccalauréat professionnel SAPAT

Référentiel du baccalauréat professionnel ASSP

Référentiel du baccalauréat professionnel ASSP : arrêté du 11 mai 2011 portant création de la spécialité « accompagnement, soins et services à la personne », option A « à domicile », option B « en structure », du baccalauréat professionnel et fixant ses modalités de délivrance.

Arrêté du 16 juillet 2012 modifiant l'arrêté du 11 mai 2011

Arrêté du 24 juillet 2013 modifiant l'arrêté du 11 mai 2011 modifié

Référentiel du baccalauréat professionnel SAPAT

Arrêté du 26 juin 2012 modifiant l'arrêté du 22 août 2011 portant création de la spécialité « services aux personnes et aux territoires » du baccalauréat professionnel et fixant ses conditions de délivrance.

Textes réglementaires relatifs au diplôme d'Etat d'aide-soignant

Référentiel du Diplôme professionnel d'aide-soignant

Arrêté du 22 octobre 2005 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant.

L'arrêté du 21 mai 2014 modifiant l'arrêté du 22 octobre 2005 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant

Instruction DHOS du 10 juillet 2014 (validée le 4 juillet) relative aux dispenses de formation pour l'obtention des diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture.

Liste des activités :

Un travail de comparaison des référentiels AS, ASSP et SAPAT a permis de regarder les activités communes et les activités spécifiques au diplôme AS. Les activités spécifiques ne sont pas reprises dans ce guide. Le lien a ensuite été fait avec les contenus traités en formation « bac pro » et les possibilités offertes par les terrains de stage. Nous avons souhaité une entrée par les activités afin de préciser des paliers dans l'encadrement des stagiaires en cursus de formation bac professionnel**.**

Le premier palier correspond à l'année de seconde et le premier semestre de l'année de première.

Le second palier correspond au second semestre de l'année de première et à l'année de terminale.

Le troisième palier à la formation AS pour les activités communes aux trois référentiels.

Ces paliers ont été pensés en cohérence d'une part, avec la sécurité et la qualité des soins des usagers et d'autre part, le souci d'une progression dans les apprentissages tout au long des trois ans de cursus d'études conduisant au baccalauréat professionnel.

Le terme **d'usager** désigne de manière générique : les patients, personnes soignées, personnes âgées,bénéficiaires, résidents…

Le terme de **stagiaire** désigne de manière générique les élèves en bac professionnel et les élèves aides-soignants.

Le terme **d'activité** correspond à un ensemble d'actes réalisés en situation professionnelle.

Le terme de **tuteur référent** désigne le professionnel du lieu de stage chargé de suivre l'élève dans son apprentissage tout au long du parcours de stage, ce n'est pas forcément le responsable ou cadre de santé, ou maitre de stage

Le terme de **professeur référent** désigne l'enseignant chargé du suivi de l'élève en stage.

Le terme de **référent-activités** désigne le professionnel légitime pour encadrer l'élève dans une activité (du fait de sa fonction).

Le guide présente en premier les activités accessibles aux élèves de seconde et début de première.

Activités	Niveaux 2° et début 1° Fin 1° et T AS	Marge d'autonomie	Limites	Usagers	Référents	Préconisations
1 **Réaliser le bio-nettoyage des espaces collectifs**	OUI	Peut réaliser seul après encadrement et évaluation sous contrôle du référent			ASH	Présentation des produits et protocoles
	OUI	idem			ASH	Remobilisation des connaissances relatives aux produits et protocoles
	OUI	Idem			ASH	Remobilisation des connaissances relatives aux produits et protocoles
2 **Réaliser le bio-nettoyage d'une chambre et des sanitaires**	OUI	Peut réaliser seul après encadrement et évaluation sous contrôle du référent	Sans risque infectieux et hors appareillages spécifiques		ASH -AS	Remobilisation des connaissances relatives aux produits et protocoles
	OUI	Idem			ASH -AS	Remobilisation des connaissances relatives aux produits et protocoles
	OUI	Idem			AS	Remobilisation des connaissances relatives aux produits et protocoles
3 **Assurer la gestion du linge (commande, réception du linge propre, stockage, entretien armoires à linge, tri et évacuation du linge sale)**	OUI	Peut réaliser seul après encadrement et évaluation sous contrôle du référent	Sauf risque infectieux		AS-ASH	Présentation des procédures protocoles
	OUI	Idem			AS-ASH	Remobilisation des connaissances relatives aux procédures et protocoles
	OUI	Idem			AS-ASH	Remobilisation des connaissances relatives aux procédures et protocoles

Activités	Niveaux	Marge d'autonomie	Limites	Usagers	Référents	Préconisations
4 Trier et évacuer les déchets en respectant les circuits	OUI	Peut réaliser seul après encadrement et évaluation sous contrôle du référent	Hors DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux) et usager infecté		AS-ASH	Présentation des procédures et protocoles
	OUI	Peut réaliser seul après encadrement et évaluation sous contrôle du référent			AS-ASH	Remobilisation des connaissances relatives aux procédures et protocoles
	OUI	Peut réaliser seul après encadrement et évaluation sous contrôle du référent			AS-ASH	Remobilisation des connaissances relatives aux procédures et protocoles
5 Commander, préparer et distribuer des repas et des collations	OUI	Peut réaliser seul après encadrement et évaluation sous contrôle du référent	Sauf vérification du régime qui est fait par le référent Sauf la commande du repas		ASH et AS	Présentation des procédures et protocoles
	OUI	Oui			ASH et AS	Remobilisation des connaissances relatives aux procédures et protocoles
	OUI	Oui			AS	Remobilisation des connaissances relatives aux procédures et protocoles
6 Installer, aider à la prise du repas et évaluer la prise alimentaire	OUI	Peut réaliser seul après encadrement et évaluation sous contrôle du référent	Usager présentant un risque de fausse route, usager encombré, agité ou ayant des troubles de la vigilance		AS	Présentation des procédures et protocoles
	OUI	Idem	Usager présentant un risque de fausse route, usager encombré, agité ou ayant des troubles de la vigilance		AS	Remobilisation des connaissances relatives aux procédures et protocoles
	OUI	Idem			AS	Remobilisation des connaissances relatives aux procédures et protocoles

Activités	Niveaux	Marge d'autonomie	Limites	Usagers	Référents	Préconisations
7 Participer à la gestion de stock (Commande, vérification à réception rangement des produits : *produits alimentaires, produits ménagers, linge, matériel de soin d'hygiène et de confort)*	OUI	Peut réaliser seul après encadrement et évaluation sous contrôle du référent	Sauf les commandes La vérification à réception est supervisée par un référent		AS-ASH	Présentation des procédures et protocoles
	OUI	Peut réaliser seul après encadrement et évaluation sous contrôle du référent	La vérification à réception est supervisée par un référent		AS-ASH	Remobilisation des connaissances liées aux procédures et protocoles
	OUI	Peut réaliser seul après encadrement et évaluation sous contrôle du référent			AS-ASH	Remobilisation des connaissances liées aux procédures et protocoles
8 Conduire un projet ou des activités d'animation	Oui Mettre en œuvre une activité d'animation	Peut réaliser seul l'activité après encadrement et évaluation sous contrôle du référent			AS-AMP Animateur Moniteur éducateur Educateur spécialisé	
	Oui Proposer, conduire et évaluer un projet d'animation, ou une animation collective	Peut réaliser seul après encadrement et évaluation sous contrôle du référent			AS-AMP Animateur Moniteur éducateur Educateur spécialisé	
	Oui	Peut réaliser seul après encadrement et évaluation sous contrôle du référent			AS-AMP Animateur Educateur spécialisé	

Activités	Niveaux	Marge d'autonomie	Limites	Usagers	Référents	Préconisations
9 **Effectuer la réfection du lit**	Lit vide	Peut faire seul après encadrement et évaluation sous contrôle du référent			AS-AMP IDE	Présentation des procédures et protocoles
	Lit vide et lit occupé	Peut faire seul après encadrement et évaluation sous contrôle du référent	A deux soignants pour le lit occupé	Usager pouvant participer à la mobilisation	AS-AMP IDE	Remobilisation des connaissances liées aux procédures
	Lit vide et lit occupé	Peut faire seul après encadrement et évaluation sous contrôle du référent		Usager dépendant	AS-AMP IDE	Remobilisation des connaissances liées aux procédures
10 **Installer pour les actes de la vie quotidienne** **Aider à la mobilisation** **Prévenir des chutes**	OUI pour installation au repas uniquement	Peut faire seul après encadrement et évaluation sous contrôle du référent	Pas pour un usager en post opératoire Ni pour un usager présentant un risque de chute avéré Pas de dispositifs médicaux	Usager semi-autonome n'ayant besoin que d'un soignant pour un accompagnement à la mobilisation	AS-AMP IDE	Contrôle de l'installation par un professionnel
	OUI	Peut faire seul après encadrement et évaluation sous contrôle du référent		Tout type d'usager	AS-AMP IDE	Contrôle de l'installation par un professionnel
	OUI	Peut réaliser seul après encadrement et évaluation sous contrôle du référent			AS-IDE	

Activités	Niveaux	Marge d'autonomie	Limites	Usagers	Référents	Préconisations
11 Aider à l'élimination : accompagnement aux toilettes, change de protection	OUI pour accompagnement aux toilettes	Peut réaliser seul après encadrement et évaluation sous contrôle du référent	Pas de pose de bassin au lit, pose d'étui pénien et change de protection au lit Attention : hors appareillage (poche de colostomie et sonde urinaire)	Usager autonome physiquement dans ses déplacements Sans problème cutané	AS-IDE	Présentation des procédures et protocoles
	OUI	Peut réaliser seul après encadrement et évaluation sous contrôle du référent	Attention : hors appareillage : poche de colostomie et sonde urinaire	Usager ne présentant pas de lésion cutanée connue	AS-IDE	Remobilisation des connaissances liées aux procédures et protocoles
	OUI	Peut réaliser seul après encadrement et évaluation sous contrôle du référent			AS- IDE	Remobilisation des connaissances liées aux procédures et protocoles
12 Réaliser l'habillage et le déshabillage	OUI uniquement l'aide	Peut faire seul après encadrement et évaluation sous contrôle du référent	Sans dispositif médical	Usager semi-autonome	AS-AMP IDE	Présentation des procédures et protocoles
	OUI uniquement l'aide	Peut faire seul après encadrement et évaluation sous contrôle du référent	Sans dispositif médical	Usager semi-autonome	AS-AMP IDE	Remobilisation des connaissances liées aux procédures et protocoles
	OUI	Peut faire seul après encadrement et évaluation sous contrôle du référent		Tout type d'usager	AS-AMP IDE	Remobilisation des connaissances liées aux procédures et protocoles

Activités	Niveaux	Marge d'autonomie	Limites	Usagers	Référents	Préconisations
13 Aide au lever et aux transferts	NON, observation possible					
	OUI Utilisation des aides techniques : verticalisateur lève-personne disque de transfert, drap de glisse etc.	Fait avec supervision d'un soignant	A l'exception du premier lever Pas de dispositifs médicaux	Usager semi-autonome	AS-AMP-IDE Ergothérapeute Référent-manutention Kinésithérapeute	Remobilisation des connaissances liées aux procédures et protocoles
	OUI Utilisation des aides-techniques	Peut faire seul après encadrement et évaluation sous contrôle du référent	Premier lever avec une IDE	Tout type d'usager	AS-AMP-IDE Kinésithérapeute Ergothérapeute Référent-manutention	Remobilisation des connaissances liées aux procédures et protocoles
14 Réaliser les soins d'hygiène corporelle : toilette/ aide au brossage des dents / pédiluve /capiluve/ douche	NON, observation possible					
	OUI	Doit être accompagné d'un professionnel	Excepté usager bénéficiant de mesure d'isolement Pas de dispositif médical	Usager semi-autonome pouvant participer au soin Usager ne présentant pas d'altération de la muqueuse buccale	AS -IDE	Remobilisation des connaissances liées aux procédures et protocoles
	OUI	Peut faire seul après encadrement et évaluation sous contrôle du référent		Tout type d'usager, excepté usager présentant une altération de la muqueuse buccale	AS -IDE	Remobilisation des connaissances liées aux procédures et protocoles

Activités	Niveaux	Marge d'autonomie	Limites	Usagers	Référents	Préconisations
15 Observer et surveiller l'état clinique Identifier la douleur et les signes de détresse	OUI pour l'observation mais pas la mesure des paramètres vitaux	Observations validées par un soignant		En lieu de vie	AS-IDE	
	OUI mesure de la température, de la tension et des pulsations avec appareil automatique Pesée, mensurations	Observations, mesures et transcriptions validées par un soignant		Usager ne présentant pas de pathologie aigüe	AS-IDE	Remobilisation des connaissances liées aux procédures et protocoles
	OUI	Peut faire seul après encadrement et évaluation sous contrôle du référent		Tout type d'usager	AS-IDE	Remobilisation des connaissances liées aux procédures et protocoles
16 Etablir une relation et communiquer avec l'usager et la famille	OUI	Nécessité d'évaluer la qualité de la relation avec l'usager et la famille	L'élève oriente la famille à un professionnel. L'élève est protégé des situations difficiles (violence, fin de vie, souffrance…) L'accueil d'un usager n'est pas confié à l'élève.		ASH AS-AMP IDE Educateur Animateur	L'équipe favorise l'expression des vécus difficiles et accompagne l'élève
	OUI	Nécessité d'évaluer la qualité de la relation avec l'usager et sa famille	L'élève oriente la famille à un professionnel. L'accueil d'un usager n'est pas confié à l'élève. L'élève est protégé des situations difficiles (violence, fin de vie, souffrance…)		AS AMP IDE Educateur Animateur	L'équipe favorise l'expression des vécus difficiles et accompagne l'élève
	OUI	Nécessité d'évaluer la qualité de la relation avec l'usager et sa famille			AS AMP IDE Educateur Animateur	L'équipe favorise l'expression des vécus difficiles et accompagne l'élève

Activités	Niveaux	Marge d'autonomie	Limites	Usagers	Référents	Préconisations
17 Analyser la situation de la personne (dont recueil d'informations)	OUI	Le professionnel valide les données recueillies et évalue la compréhension de la situation. Il guide le stagiaire dans l'analyse.	Les informations sont recueillies auprès des professionnels et auprès des usagers lors de l'intervention, **ne mène pas d'entretien** de recueil de données.	Pour des usagers auprès desquels des interventions sont menées.	AS-AP-AMP IDE Educateur	Situations peu complexes
	OUI	Le professionnel valide les données recueillies et évalue la compréhension de la situation. Il guide le stagiaire dans l'analyse.	Les informations sont recueillies auprès des professionnels, et auprès des usagers lors de l'intervention et **peut participer à un entretien** de recueil de données mené par un professionnel.	Pour des usagers auprès desquels des interventions sont menées.	AS-AP-AMP IDE Educateur	Le tuteur s'assure de l'adéquation entre la complexité de la situation et la capacité d'analyse du stagiaire
	OUI	Le professionnel valide les données recueillies et évalue la compréhension de la situation. Il guide le stagiaire dans l'analyse.	Les informations sont recueillies auprès des professionnels, dans le dossier de l'usager (accès stagiaire) **et peut mener un entretien** en vue de recueillir des données.	Pour des usagers auprès desquels des interventions sont menées.	AS-AMP IDE Educateur	Le tuteur s'assure de l'adéquation entre la complexité de la situation et la capacité d'analyse du stagiaire

Activités	Niveaux	Marge d'autonomie	Limites	Usagers	Référents	Préconisations
18 **Réaliser des transmissions et effectuer la traçabilité**	Trace les activités de service à l'usager : service des repas, entretien des locaux Participe aux temps de transmissions orales	Le professionnel valide les transmissions			ASH AS-AMP-AP	Code stagiaire avec un accès de type fonction agent de service hospitalier ou logistique ou agent hôtelier
	Réalise des transmissions écrites dans le dossier de l'usager. Participe aux temps de transmissions orales Réalise avec le professionnel une fiche de signalement d'évènements indésirables	Le professionnel valide les transmissions			AS-AP-AMP IDE Animateur Educateur	Code stagiaire avec un accès stagiaire adapté
	Réalise des transmissions ciblées et orales Réalise une fiche de signalement d'évènements indésirables	Contrôle assuré par le professionnel			AS -AMP IDE	Code stagiaire avec un accès stagiaire adapté

CONCLUSION

Ce guide est un véritable outil de travail destiné à l'ensemble des partenaires de la formation. Après une première année d'utilisation, il devra être évalué par un collectif représentatif de l'ensemble des acteurs notamment sur son usage, son contenu, les axes d'amélioration afin d'en proposer un réajustement. Au-delà des différentes appartenances et champs de référence entre formation baccalauréat professionnel, formations en santé, nous sommes convaincus que la continuité du travail en partenariat concourt à une double garantie :

- la qualité de la formation dans un parcours qualifiant,
- la qualité et la sécurité des soins.

Le groupe de travail

Novembre 2015

Annexe 1 : Informations et préconisations pour le tutorat

Le nombre de semaines de stage est de 22 pour les 3 ans du bac pro ASSP : 6 en seconde / 8 en première / 8 en terminale dont 10 semaines obligatoires auprès d'adultes non autonomes réparties entre les années de première et de terminale. Les élèves peuvent approcher des publics différents dès la seconde (petite enfance, adultes non autonomes).

Le nombre de semaines de stage est de 20 à 22 semaines pour les 3 ans du bac pro SAPAT : 4 à 6 semaines de stage en seconde / 14 à 16 semaines en première et terminale. Les élèves approchent deux publics différents dès la seconde (petite enfance et adultes non autonomes).

Travail en collaboration entre le lycée et les établissements accueillant des élèves en stage : information en amont du stage, contractualisation sous forme de charte d'encadrement, présentation du livret de suivi du stagiaire, désignation d'un enseignant référent de l'élève joignable si besoin durant le stage.

Les structures accueillant des stagiaires ont besoin d'une **programmation détaillée des stages** et d'une confirmation en amont du stage.

Pour accompagner l'élève dans son apprentissage, les équipes utilisent et complètent le livret de suivi du stagiaire.

L'accueil en stage, par le responsable du stage et/ou le tuteur référent, comprend :

- le recueil d'informations sur le cursus de stage de l'élève
- la présentation de ses objectifs de stage par l'élève
- la présentation de la structure
- la présentation de l'organisation matérielle du stage : horaires, tenue, vestiaire, repas, transports
- la désignation du tuteur référent
- la présentation de l'équipe
- la présentation du parcours de stage et des possibilités du terrain de stage
- la présentation du public accueilli et des activités

Les informations sont données de manière progressive par la responsable du stage et/ou le tuteur référent.

Les situations d'apprentissage

En collaboration avec le responsable du stage, le tuteur choisit les situations d'apprentissage à proposer à l'élève en fonction de l'année de formation (seconde, première ou terminale), de son cursus de stage, des objectifs et des épreuves professionnelles à valider. Le tutorat prend en compte le rythme d'apprentissage du stagiaire.

Evaluation de la progression

Il est conseillé d'évaluer la progression dans l'atteinte des objectifs au cours d'au moins un bilan intermédiaire. Pour ce faire, le stagiaire dispose d'un livret de suivi qui contient une grille d'évaluation des compétences.

Bilan de fin de stage

Le bilan de fin de stage est réalisé avec le stagiaire et le tuteur référent. Il permet de remplir les documents d'évaluation dans le livret de suivi.

Dans le cadre du bac pro ASSP, le professeur chargé du suivi et/ou de l'évaluation du stagiaire sera présent lors du bilan et/ou de l'évaluation de stage. Il pourra en être de même pour le bac pro SAPAT.

En cas de difficultés d'apprentissage, le responsable ou le tuteur contacte le référent institutionnel dont les coordonnées figurent dans le livret de suivi.

En cas de problème(s) majeur(s) lié(s) au comportement de l'élève et à la sécurité des usagers, la structure contacte immédiatement l'établissement scolaire. Un rapport circonstancié factuel est transmis au chef d'établissement.

Accompagner les élèves vers la validation du BEP ou du BAC PRO ASSP

Les épreuves professionnelles du bac pro ASSP prennent appui sur/ou sont directement évaluées lors des Périodes de Formation en Milieu Professionnel ;
Le tableau ci-dessous donne quelques informations et recommandations aux tuteurs et référents pour accompagner les élèves.

	Activités	Évaluation de l'épreuve correspondante *			Recommandations pour l'accompagnement du stagiaire
		Quand ?	Où et Par qui ?	Coef.	
BEP ASSP	**Service et aide à la prise des repas et des collations**	En fin de PFMP de seconde	Sur le lieu de stage ; Le tuteur / note proposée conjointement avec le professeur chargé du suivi	**3**	Permettre l'acquisition progressive de compétences relatives au service et à l'aide à la prise des repas.
BAC PRO ASSP	**Soins d'hygiène, de confort, de services à la personne (adulte non autonome)**	En fin de première ou en terminale (PFMP de 4 semaines au moins)	Sur le lieu de stage ; Le tuteur / note proposée conjointement avec le professeur chargé du suivi	**4**	Permettre l'acquisition progressive de compétences relatives : - aux services (aide à la prise des repas, distribution et organisation de la distribution des repas ; préparation et service de collations, entretien de l'environnement de la personne) - à la réalisation de soins d'hygiène et de confort. (développer la prise d'initiatives et favoriser l'autonomie progressive du stagiaire lors de la réalisation de tout ou partie de toilettes, d'aides à la mobilisation pour les activités de la vie quotidienne, d'aide à l'habillage/déshabillage….)
	Conception et conduite d'un projet d'animation ou d'une activité collective	En fin de première ou en terminale (PFMP de 4 semaines au moins)	Sur le lieu de stage ; Le tuteur / note proposée conjointement avec le professeur chargé du suivi	**2**	Permettre la mise en œuvre d'action(s) d'animation conçue(s) par le stagiaire (sous la surveillance de son référent) – lui présenter, le cas échéant, le projet d'établissement, le projet d'animation, de la structure et demander au stagiaire de proposer une ou des actions en lien avec ceux-ci. La formalisation du projet (en termes d'objectifs) et la rédaction de documents correspondants (ex : la fiche d'animation, un bon de commande, un courrier d'invitation, une affiche….) sont à exiger du stagiaire.
	Conduite d'un projet d'accompagnement	En terminale (PFMP de 4 semaines au moins)	Au lycée ; à partir d'un **dossier écrit** (15 pages) **soutenu à l'oral** (15' d'exposé + 30' d'entretien) commission d'évaluation constituée d'un professionnel et d'un professeur	**4**	Guider le stagiaire dans le choix d'une personne pour/et avec qui mener un projet d'accompagnement, favoriser son accès aux informations concernant la personne choisie (questions à l'équipe, accès au dossier, participation aux réunions de synthèse…) puis l'aider à construire son projet (valider ses propositions d'action et permettre leur mise en œuvre). Ce projet devra comporter une analyse des besoins et attentes de la personne, la description d'actions d'accompagnement dans **les actes de la vie quotidienne** et des **activités de maintien de la vie relationnelle et sociale** en adéquation avec les besoins répertoriés (plusieurs propositions d'actions sont attendues). Une évaluation des mesures mises en place est souhaitée (démarche de projet complète).
	Participer à la mise en œuvre d'une démarche de prévention des risques professionnels	En terminale	Epreuve écrite ponctuelle	**1**	Présenter au stagiaire la ou les personnes en charge de la prévention des risques professionnels dans la structure d'accueil (infirmière du service de médecine préventive, membre du CHSCT, infirmière hygiéniste, responsable qualité, référent ergonomie…) Faciliter l'accès et la consultation de documents supports (le document unique de prévention des risques professionnels, le plan de prévention des risques, les comptes-rendus de CHSCT, des enquêtes, les procédures et protocoles…) Laisser le stagiaire observer un ou deux salariés à leur poste de travail (sur un temps limité) avec des supports lui appartenant (ex : questionnaires, fiches d'observation...)
	Conduite d'éducation à la santé	En fin de première ou en terminale	Au lycée ; en terminale ; **dossier écrit** (10 pages) **soutenu à l'oral** (10' exposé, 20' entretien) devant une commission d'évaluation : un professionnel + un professeur	**2**	L'élève doit, en fonction de besoins repérés pour un public, réaliser une action d'éducation à la santé au cours de sa formation. **Il peut choisir**, après validation du thème par l'équipe pédagogique, de proposer cette action pendant une PFMP. C'est au stagiaire, le cas échéant, de présenter son projet et ses objectifs. Le tuteur en accord avec le directeur ou cadre accueillant le stagiaire décidera de la mise en œuvre ou pas de l'action dans la structure pendant la PFMP.

Annexe 3

Contribution du milieu professionnel dans l'obtention du BEPA SAP et BAC PRO SAPAT

Les périodes de formation en milieu professionnel contribuent à l'acquisition de capacités professionnelles par les stagiaires. Ces capacités seront évaluées lors d'épreuves en cours de formation (CCF) ou d'épreuves terminales auxquelles des professionnels sont invités à participer. Ce tableau présente les activités que l'établissement souhaite voir réaliser afin de préparer au mieux les stagiaires aux différentes épreuves du BEPA SAP et Bac Pro SAPAT.

BEPA Services Aux Personnes (classes de Seconde et début de première)		
Type d'épreuve	**Capacités**	**Activités souhaitées/ attendues**
Epreuve professionnelle orale	Présentation de la structure et de ses activités Description d'activités d'aide à la personne	- Permettre à l'élève de rencontrer et de questionner les différents acteurs de l'établissement - Mettre à sa disposition les documents internes (ex : livret d'accueil, règlement intérieur, organigramme…) - Consacrer un temps à l'élève pour expliquer le fonctionnement global de la structure - Permettre à l'élève de réaliser au moins une activité parmi les champs suivants : • restauration • entretien du linge et/ou des locaux • aide aux personnes non autonomes • aide à la petite enfance
Epreuves de pratique professionnelle	Entretien du linge et des locaux Restauration	- Permettre à l'élève de récupérer le linge selon le protocole, le trier, utiliser le lave-linge, étendre le linge, le repasser, le distribuer….. - Montrer comment préparer le matériel, entretenir les espaces privatifs et communs en respectant les protocoles : aérer, dépoussiérer, désinfecter, balayer, laver. - Faire participer l'élève à la préparation des repas, sans oublier les préparations préliminaires sur les denrées : laver et découper les aliments. - Permettre à l'élève de réaliser des préparations équilibrées et adaptées aux besoins des différents publics mais également d'assembler des entrées froides et des desserts et donc de connaître des techniques culinaires.
	Aide à la personne non autonome	- Permettre à l'élève d'aider des résidents : • à l'habillage et au déshabillage • à la réalisation de soins corporels • aux soins annexes • à la réfection d'un lit occupé, non occupé • aux déplacements • à l'installation de la personne pour la prise des repas - L'aider à s'adapter en cas d'imprévus dans des situations simples
	Organisation du travail Maintien du lien social Communication	- Permettre à l'élève de : • préparer et de vérifier des éléments nécessaires à la réalisation du travail (consignes, planning, matériel) • adapter son travail en cas d'imprévus ou d'anomalies • participer à l'encadrement d'une activité d'animation • proposer, d'organiser et d'encadrer une activité simple • repérer et d'utiliser les différents outils de communication • annoncer, se présenter, verbaliser et adapter ses actes • établir une relation de confiance avec le bénéficiaire • transmettre des informations sur l'état de la personne

Annexe 3 bis

Contribution du milieu professionnel dans l'obtention du BEPA SAP et BAC PRO SAPAT

Bac Pro Services Aux Personnes et Aux Territoires (classes de fin de première et terminale)		
Type d'épreuve	**Capacités**	**Activités souhaitées/attendues**
Epreuve terminale écrite	Analyse des besoins des personnes	- Permettre à l'élève d'avoir une vision globale de la prise en charge des différents usagers en fonction de leurs besoins (projets personnalisés, dossier de soin, réunion d'équipe, transmissions….)
Epreuve terminale orale à partir d'un dossier écrit	Identification de la structure dans son territoire et description de son fonctionnement Participation à l'organisation d'un travail d'équipe	- Permettre à l'élève de rencontrer et de questionner les différents acteurs et partenaires de l'établissement - Mettre à la disposition de l'élève les documents internes (ex : livret d'accueil, règlement intérieur, organigramme….) - Consacrer un temps à l'élève pour expliquer le fonctionnement global de la structure et son cadre réglementaire. - Lui permettre de collaborer à la mise en place d'une activité de service (moyens humains, financiers, matériels…)
Epreuves professionnelles 5 situations d'évaluation	Réalisation en autonomie d'une activité d'aide à la personne non autonome (pratique) Communiquer	- Demander à l'élève de préparer et de vérifier les éléments nécessaires à la réalisation du travail (consignes, planning, matériel) - Faire réaliser à l'élève auprès des résidents : • l'habillage et le déshabillage • les soins corporels et les soins annexes • la réfection d'un lit occupé, non occupé • les transferts et déplacements • l'installation de la personne pour la prise des repas - Lui permettre d'adapter son intervention en cas d'imprévus ou d'anomalies. - Lui permettre : - de réaliser, avec le professionnel, des transmissions sur l'activité effectuée - d'établir, avec l'usager, une relation respectueuse et de confiance en s'adaptant à la situation de la personne
	Connaître la réglementation liée au cadre de vie de l'usager et l'appliquer (oral à partir d'un dossier)	- Mettre à disposition de l'élève des informations sur la réglementation existante pour la structure (sécurité des locaux, ERP…) et lui montrer sa mise en œuvre concrète.
	Adaptation à des enjeux professionnels mis en place par l'établissement de formation (pratique et/ou orale)	**La structure de stage peut participer à ces trois situations d'évaluation si elle le souhaite, avec accord de l'établissement de formation.**
	Mise en œuvre d'un projet professionnel de groupe auprès d'une structure de service aux personnes et aux territoires (pratique et/ou orale)	
	Communication en langue étrangère dans une situation professionnelle (orale)	

Préconisations pour le tutorat des stagiaires bac-pro ASSP et SAPAT dans les structures de soins de Franche-Comté

académie Besançon

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

10, rue de la Convention
25030 Besançon cedex

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

ENSEIGNEMENT AGRICOLE
100% nature
FORMATIONS AUX MÉTIERS DE L'AGRICULTURE, DE LA FORÊT, DE LA NATURE ET DES TERRITOIRES

Immeuble Orion
191 rue de Belfort
25043 Besançon Cedex

ars
Agence Régionale de Santé
Franche-Comté

La City
3, avenue Louise Michel
CS 91785
25044 Besançon Cedex